



# **Professionnel.le.s des EHPAD et des SSAD**

## **LE 14 NOVEMBRE 2019,**

### **IL EST URGENT D'AGIR !**

Après les nombreuses alertes de professionnel.le.s, de médias, après le rapport IBORRA et toutes les institutions (parlementaire, sénatoriale, CESE) faisant constat de la sinistralité du secteur des EHPAD et de l'aide à domicile, les conditions de travail se sont encore aggravées et atteignent un seuil critique très alarmant !

Le nombre de personnes âgées va augmenter d'ici 2050, l'accompagnement à la perte d'autonomie va passer de 1.3 à 2.2 millions. Il faudrait 542 000 places supplémentaires d'ici 2040. Les 7 000 établissements existants ne suffiront pas à couvrir la dépendance sur tout le territoire national.

Le rapport LIBAULT prévoit 25 % d'effectifs supplémentaires pour 2024 soit 80 000 emplois, évalués à 0.76 ETP par résident.e, bien loin des revendications de la CGT demandant 200 000 emplois pour couvrir l'ensemble du secteur de l'aide à la personne.

***Le soin, la bientraitance, la prise en charge dans son ensemble sont impossibles dans les conditions actuelles.***

***Les professionnel.le.s sont à bout, totalement épuisé.e.s !...***

- ➔ Par un manque d'effectifs et une gestion « flux tendu » qui génèrent un surcroît de travail.
- ➔ Par une impression de « travail à la chaîne », « mal fait » et d'être des « robots de soins »
- ➔ Par le rythme de travail : des pauses réglementaires non prises, des prises de service plus tôt que prévu (non rémunérées) afin d'effectuer au mieux les tâches définies journalières
- ➔ Par l'obligation de prioriser des soins et d'en reporter d'autres (pansements, bilans sanguins...)
- ➔ Par les heures supplémentaires que génèrent le manque d'effectifs dû aux arrêts de travail et le non remplacement des absences
- ➔ Par les changements de planning intempestifs et les rappels de dernière minute sur nos repos ou congés qui impactent nos vies privées
- ➔ Par des glissements de tâche et des transferts de compétences sans respecter les règles statutaires et sécuritaires (mise en danger du personnel et des résident.e.s)
- ➔ Par un turn over en forte augmentation, et la précarisation accrue des emplois
- ➔ Par la progression et la non reconnaissance des accidents du travail, des maladies professionnelles, des troubles musculo-squelettiques qui obligent les professionnel.le.s à venir travailler dans un état proche du burn out, entraînant des mises à la retraite pour invalidité avec des petites pensions.
- ➔ Par la pénurie d'AS et d'IDE, par le manque d'attractivité du métier et la pénibilité de ces professions. Les professionnel.le.s démissionnent pour une orientation vers d'autres métiers
- ➔ Par le fait de ne plus pouvoir consacrer du temps au tutorat auprès de futur.e.s professionnel.le.s
- ➔ Par une forte augmentation des dépendances physiques et psychiques et les polypathologies des résident.e.s nécessitant davantage de temps et de savoir-faire et un accompagnement personnalisé
- ➔ Par l'impossibilité d'accompagner dignement nos résident.e.s en fin de vie et leur famille.

***... Mais surtout, nous sommes des professionnel.le.s avec des valeurs humaines, passionné.e.s par notre métier, et nous ne cautionnons pas cette politique financière menée au détriment des soins, avec un reste à charge exorbitant et toujours à la hausse sur les tarifs d'hébergements et des prestations réduites au strict minimum.***



**Professionnel.le.s des EHPAD et des SSAD**  
**LE 14 NOVEMBRE 2019,**  
**IL EST URGENT D'AGIR !**



**STOP à la violence gouvernementale !**  
**STOP à la déshumanisation,**  
**à la robotisation**  
**et à la marchandisation des soins !**

**Face à ce constat, la CGT de la santé et de l'action sociale appelle  
tou.te.s les professionnel.le.s du secteur de l'aide à la personne  
à se mobiliser et à faire grève  
les 14 novembre et 5 décembre prochains,  
avec reconduction illimitée jusqu'à obtention de nos revendications :**

- ➔ Des embauches de personnel soit 200 000 emplois pour tout le secteur de l'aide à la personne,
- ➔ La revalorisation des salaires pour le secteur public : passage en catégorie B avec maintien de la pénibilité et pour le privé, passage en niveau 4 avec reconnaissance de la pénibilité.
- ➔ Des moyens supplémentaires pour la construction et la réhabilitation des EHPAD.

**Face aux enjeux  
de l'avenir, préservons  
nos aîné.e.s !**

**RENDEZ VOUS LE 14 NOVEMBRE**

**10H30 RASSEMBLEMENT PLACE DE L'ÉGLISE -  
ST GILDAS DES BOIS**

**14H00 RASSEMBLEMENT CITÉ SANITAIRE -  
ST NAZAIRE**